



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise



No de la résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE SAINT-BLAISE

RÉUNION ORDINAIRE MERCREDI 26 JUIN 2019

Procès-verbal de la cent quarante deuxième réunion du conseil d'établissement tenue ce 26^e jour du mois de mai à 18h30 à l'école St-Blaise.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Annie Bordeleau
Guillaume Grignon-Lemieux
Marie-Josée Houle
Sophie Meunier
Pascale Blanchette
Emmanuelle Coache
Josée Marsan
Chantal Boutet
Nicolas Gaucher
Annie Boulerice
Annick Gariépy (OPP)
Karine Bellavance (OPP)
Marie-Claude Massé (OPP)

ÉTAIENT ABSENTS

Jade Briand

PUBLIC

Martin Rouillard

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À

L'ouverture de l'assemblée est proposée par Annie Boulerice à 18h40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02. PAROLE AU PUBLIC

03. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sophie Meunier et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SB 18-19-045



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise



SB 18-19-046

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 8 MAI 2019

Il est proposé par Annie Bordeleau, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance soit adopté tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05. MOT DU PRÉSIDENT

M. Grignon remercie M. Gaucher pour l'organisation du parcours à obstacles auquel les élèves ont eu le privilège de participer le jeudi 6 juin.

06. MOT DE LA DIRECTION

6.1 SUIVI CONCERNANT LE MONTANT CUMULÉ POUR LA RÉFECTION DE LA COUR D'ÉCOLE (*Information*)

Mme Boutet présente les montants cumulés dans le fonds à destination spéciale pendant l'année scolaire 2018-2019 en lien avec la réfection de la cour d'école. Elle explique que l'école a reçu 1967\$ en commandite. La journée spaghetti a permis de recueillir 4715\$ supplémentaire. L'année fiscale du fonds à destination spéciale se termine avec une somme de 16 176\$. Il reste à prévoir le dépôt de 3750\$ de la Caisse Desjardins lorsque les travaux débiteront et un montant de 2000\$ provenant du Grand Défi Pierre-Lavoie. Ainsi, nous avons d'ores et déjà cumulé 21 926\$ pour la cour d'école.

6.2 UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mme Boutet explique que lors de la démarche de révision du projet éducatif, il a été constaté que la bibliothèque municipale est très peu utilisée et fréquentée par les élèves et leurs parents. Afin de favoriser l'éveil à la lecture à la maison et le déploiement de pratiques favorisant la lecture à la maison, il a été décidé que les élèves fréquenteraient la bibliothèque municipale l'an prochain. Ainsi, la bibliothèque de l'école a été transformée en local de classe et les livres seront transférés à la bibliothèque municipale. Mme Boutet explique le fonctionnement pour la réservation et les modalités entendues avec la municipalité.

POUVOIRS GÉNÉRAUX

7.1 LISTES DES EFFETS SCOLAIRES 2019-2020 ET FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS (*ADOPTION*)

Mme Boutet explique les listes d'effets scolaires et le fonctionnement pour l'achat commun tel que prévu dans le projet éducatif afin de diminuer l'empreinte écologique.

Il est proposé par Annie Bordeleau, et résolu :



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise**



SB 18-19-047

QUE les listes d'effets scolaires et les frais chargés aux parents soient adoptés avec l'ajout d'une phrase dans la lettre envoyée aux parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08. POUVOIRS RELATIFS AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

8.1 PRÉSENTATION DU BUDGET INITIAL 2019-2020 (ADOPTION)

Mme Boutet présente le budget de fonctionnement et d'investissement, de même que les modalités d'utilisation des allocations ministérielles pour l'année 2019-2020.

- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;
- Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation de la Commission scolaire;
- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par la Commission scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;
- Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières de la Commission scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;
- Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;
- Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption par le Conseil des commissaires du budget de la Commission scolaire;

Il est proposé par Pascale Blanchette, et résolu :

QUE le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant 438 816\$, soient adoptés et transmis à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

SB 18-19-048

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise



8.2 PRÉSENTATION DU PLAN DE LA COUR D'ÉCOLE (INFORMATION)

Mme Boutet présente les plans de la cour d'école élaborés par Loisirs Sports Montérégie.

8.3 DON DU GRAND DÉFI PIERRE-LAVOIE (ADOPTION)

Mme Boutet explique qu'une équipe du GDPL a choisi l'école St-Blaise pour remettre un don de 2000 \$. Un projet d'utilisation de ce don doit être élaboré pour pouvoir récupérer ce montant. Il est proposé que ce don soit utilisé pour la réfection de la cour d'école.

Il est proposé par Nicolas Gaucher, et résolu :

QUE le don du GDPL soit utilisé dans le cadre de la réfection de la cour d'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SB 18-19-049

9. POUVOIRS RELIÉS À D'AUTRES TYPES DE SERVICES

9.1 PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION DE SERVICES ALIMENTAIRES (APPROBATION)

Mme Karine Bellavance de la firme La Fourchette d'argent présente un projet de services alimentaires où les élèves auraient accès à trois repas chauds par semaine et où les orientations du projet éducatif sont mises en valeur.

Il est proposé par Sophie Meunier, et résolu :

QU'UNE entente soit signée avec la firme La fourchette d'argent pour une durée de deux ans et que le coût demandé aux parents, pour la première année, soient majorés à 6\$ par repas.

SB 18-19-050

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS :

Mme Meunier explique les dates de formations pour l'année 2019-2020 ont été choisies. Elle précise que le comité est ouvert aux idées de formation.

11. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DES ENSEIGNANTS :

Les enseignantes ont informé le conseil des activités suivantes : sorties des élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle au Funtropolis, sorties des élèves du 2^e cycle au Musée Drouler's, sortie des élèves de 3^e cycle à Ottawa, spectacle de talents. Il est aussi mentionné que le corridor du rez-de-chaussée et trois locaux ont été repeints.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise



12. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

- a) Mme Boulerice explique que la régie interne est reconduite telle quelle pour l'an prochain en attendant la révision de la plate-forme éducative du service de garde.
- b) Mme Boulerice explique que l'an prochain, le service de garde sera jumelé avec celui de l'école Alberte-Melançon lors des sorties scolaires afin de permettre une deuxième option pour les familles ne désirant pas participer aux sorties lors des journées pédagogiques mais nécessitant tout de même le service de garde.
- c) Mme Boulerice explique qu'il y aura une offre d'activités différentes l'an prochain pour les élèves inscrits au service de garde. Les élèves inscrits à la surveillance d'élèves pourront participer à ces activités en défrayant le coût du dîner sporadique pendant la période ciblée par l'activité choisie.

13. VARIA

Il est discuté de la date pour l'assemblée générale. Deux moments sont proposés : 4 et 11 septembre. Après consultation de l'équipe-école, la date du 11 septembre est retenue.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Pascale Blanchette, et résolu:

QUE la séance soit levée à 20h46

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Président


Directrice

